PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 24 novembre 2025 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Brigitte Busque et Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Tom Redmond, Jérôme Gendreau, Denis Veilleux, Jean-Pierre Fortier, Olivier Duval et Philippe Breton.

Formant quorum du conseil sous la présidence de madame la mairesse Manon Bougie.

Sont aussi présentes Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale et Me Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 30.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N^{O} 25-14869

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière en ajoutant les points suivants :

6.25 Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable pour les projets d'ensemble ainsi que celui applicable aux zones commerciales de la route 204.

6.26 Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville pour le 12367, 1re Avenue.

6.27 Démission d'un apprenti mécanicien pour le centre de ski.

6.28 Démission d'un préposé aux remontées mécaniques pour le centre de ski.

6.29 Embauche d'un apprenti mécanicien pour le centre de ski.

6.30 Embauche d'un commis au restaurant pour le centre de ski.

6.31 Embauche d'un préposé aux remontées mécaniques pour le centre de ski.

6.32 Nomination de représentants et substituts sur divers comités.

7.3 Rapport d'embauche d'une monitrice de ski pour le centre de ski.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N^{O} 25-14870

Séance ordinaire du 10 novembre 2025

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2025 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2025 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DE PROJETS DE RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION :

Je, Jean-Pierre Fortier, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 963-2025 décrétant les taux de taxation, tarifications et autres pour l'année 2026**. La greffière mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

Je, Olivier Duval, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 964-2025 établissant la tarification d'un bien, un service, une activité ou autres avantages pour l'année 2026.** La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N^{O} 25-14871

Adoption du Règlement numéro 958-2025

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 10 novembre 2025;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 958-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'agrandir la zone commerciale du boulevard Lacroix dans le secteur de la 171^{e} Rue**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 958-2025** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14872

Adoption du Règlement numéro 959-2025

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 10 novembre 2025;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 959-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de permettre des bâtiments de16 à 32 logements dans la zone RE-621**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 959-2025** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14873

Adoption du Règlement numéro 960-2025

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 10 novembre 2025;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 960-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser les bâtiments regroupant des courts de tennis, squash, badminton et autres activités sportives de même nature dans la zone CD-326 située le long de la route 204 près de la 127^{e} Rue**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 960-2025** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14874

Adoption du Règlement numéro 961-2025

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 961-2025 modifiant le Règlement numéro 171-2005 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Saint-Georges**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 961-2025** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 25-14875

Adoption du Règlement numéro 962-2025

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 962-2025 modifiant le Règlement numéro 802-2021 concernant la création d'une réserve financière pour financer des projets d'immobilisations spécifiques** soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 962-2025** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N^{O} 25-14876

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par M. Rémi Poulin, CPA auditeur, trésorier et directeur du Service des finances en date du 13 novembre 2025, dans lequel il recommande le paiement des comptes au montant de 1 757 213,29 $;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Veilleux
ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur du Service des finances et trésorier, M. Rémi Poulin, CPA auditeur, soit autorisé à effectuer le paiement des comptes au montant total de 1 757 213,29 $ couvrant la période du 7 novembre au 13 novembre 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14877

Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 15 435 000 $ qui sera réalisé le 16 décembre 2025

ATTENDU : que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Georges souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 15 435 000 $ qui sera réalisé le 16 décembre 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de $
654-2017	1 000 $
717-2018	149 700 $
718-2018	215 400 $
719-2018	119 100 $
730-2019	199 400 $
749-2019	10 300 $
763-2019	608 000 $
766-2019	89 400 $
768-2020	357 889 $
368-2010	97 400 $

362-2010	821 600 $
582-2015	569 800 $
567-2015	746 000 $
492-2013	156 700 $
451-2012	351 000 $
522-2014	112 500 $
793-2021	5 000 $
837-2022	5 000 $
875-2023	150 000 $
905-2024	782 500 $
906-2024	20 000 $
936-2025	5 259 763 $
948-2025	4 607 548 $

ATTENDU : qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU : que, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 582-2015, 567-2015, 492-2013, 451-2012, 522-2014, 793-2021, 837-2022, 875-2023, 905-2024, 906-2024, 936-2025 et 948-2025, la Ville de Saint-Georges souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges avait le 12 novembre 2025, un emprunt au montant de 1 812 000 $, sur un emprunt original de 13 500 000 $, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 654-2017, 717-2018, 718-2018, 719-2018, 730-2019, 749-2019, 763-2019, 766-2019 et 768-2020;

ATTENDU : qu'en date du 12 novembre 2025, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU : que l'émission d'obligations qui sera réalisée le 16 décembre 2025 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU : qu'en conséquence et conformément au 2e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 654-2017, 717-2018, 718-2018, 719-2018, 730-2019, 749-2019, 763-2019, 766-2019 et 768-2020;

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges avait le 24 novembre 2025, un emprunt au montant de 2 855 000 $, sur un emprunt original de 14 000 000 $, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 368-2010, 362-2010, 582-2015, 567-2015, 492-2013, 451-2012 et 522-2014;

ATTENDU : qu'en date du 24 novembre 2025, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU : que l'émission d'obligations qui sera réalisée le 16 décembre 2025 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU : qu'en conséquence et conformément au 2e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 368-2010, 362-2010, 582-2015, 567-2015, 492-2013, 451-2012 et 522-2014;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 16 décembre 2025;

2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 juin et le 16 décembre de chaque année;

3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);

4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

   BANQUE NATIONALE DU CANADA
   SUCCURSALE 02691
   11333 1E AVENUE
   SAINT-GEORGES DE BEAUCE, QC
   G5Y 2C6

8. Que les obligations soient signées par la mairesse et le trésorier. La Ville de Saint-Georges, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 à 2035, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 582-2015, 567-2015, 492-2013, 451-2012, 522-2014, 793-2021, 837-2022, 875-2023, 905-2024, 906-2024, 936-2025 et 948-2025 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 décembre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2036 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 793-2021, 837-2022, 875-2023, 905-2024, 906-2024, 936-2025 et 948-2025 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **dix (10) ans** (à compter du 16 décembre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 16 décembre 2025, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 654-2017, 717-2018, 718-2018, 719-2018, 730-2019, 749-2019, 763-2019, 766-2019 et 768-2020, soit prolongé de 1 mois et 4 jours.

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 16 décembre 2025, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 368-2010, 362-2010, 582-2015, 567-2015, 492-2013, 451-2012 et 522-2014, soit prolongé de 22 jours.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14878

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande d'agents de sécurité pour le centre de ski

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 3 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
SURETÉ SSPQ INC.	31 273,20 $
SÉCURITÉ. 3S INC.	35 908,99 $

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **SURETÉ SSPQ INC.** ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **SURETÉ SSPQ INC.**, le contrat **pour la fourniture sur demande d'agents de sécurité pour le centre de ski** pour un montant total de **31 273,20 $** incluant toutes les taxes applicables pour la saison 2025-2026, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable, selon la demande réelle, à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14879

Acceptation du rapport du comité de sélection pour la fourniture de services professionnels pour les plans, devis et surveillance des travaux pour la réfection et la mise aux normes des terrains de volleyball de plage et adjudication du contrat

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels pour les plans, devis et surveillance des travaux pour la réfection et la mise aux normes des terrains de volleyball de plage, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE

BPA EXT CONSEIL INC.
STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE

ATTENDU : que l'analyse des soumissions a été effectuée en utilisant le système de pondération et d'évaluation des offres selon des critères préétablis et que la soumission ayant eu le meilleur pointage est celle déposée par le regroupement d'entreprises **Bouthillette Parizeau inc**. (**BPA) et EXT CONSEIL INC.** ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le rapport déposé par les membres du comité de sélection.

QUE ce conseil adjuge au regroupement d'entreprises **Bouthillette Parizeau inc. (BPA) et EXT CONSEIL INC.** le contrat **pour la fourniture de services professionnels pour les plans, devis et surveillance des travaux pour la réfection et la mise aux normes des terrains de volleyball de plage du parc des Sept-Chutes** au montant total de **68 985,00 $**, incluant toutes les taxes applicables**,** le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14880

Acceptation d'honoraires supplémentaires à Fecto Électrique inc. pour la réfection de l'éclairage au Tennis Beauce

ATTENDU : l'adjudication du contrat pour la réfection de l'éclairage au Tennis Beauce donné aux termes de la résolution numéro 25-14562, à Fecto Électrique inc.;

ATTENDU : que le contrat initial s'élevait à 56 858,59 $ incluant toutes les taxes applicables;

ATTENDU : que le projet a évolué et que des honoraires supplémentaires sont requis;

ATTENDU : la recommandation de M. Michel Mercier, directeur du Service des loisirs et de la culture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise les honoraires supplémentaires à Fecto Électrique inc. pour un montant total de 12 994,55 $ incluant toutes les taxes applicables portant ainsi le contrat à une valeur totale de 69 853,14 $ plus toutes les taxes applicables.

QUE le tout, soit payable à même le surplus accumulé – Nouvelle Ville, comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14881

Acceptation d'honoraires supplémentaires à CBTEC Inc. pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs pour le réaménagement de l'hôtel de ville

ATTENDU : l'adjudication du contrat pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs pour le réaménagement de l'hôtel de ville donné aux termes de la résolution numéro 23-13293, à CBTEC inc. ;

ATTENDU : que le contrat initial s'élevait à 136 289,99 $ incluant toutes les taxes applicables ;

ATTENDU : que le projet a évolué et que des honoraires supplémentaires sont requis;

ATTENDU : la recommandation de M. Frédéric Veilleux, directeur du Service des travaux publics ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise les honoraires supplémentaires à CBTEC inc. pour un montant total de 6 898,50 $ incluant toutes les taxes applicables portant ainsi le contrat à une valeur totale de 143 188,49 $ incluant toutes les taxes applicables.

QUE le tout, soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14882

Acceptation d'honoraires supplémentaires à Laurent Verreault inc. pour le remplacement d'unités de ventilation et de climatisation à l'hôtel de ville

ATTENDU : l'adjudication du contrat pour le remplacement d'unités de ventilation et de climatisation à l'hôtel de ville donné aux termes de la résolution numéro
25-14525, à Laurent Verreault inc. ;

ATTENDU : que le contrat initial s'élevait à 86 058,79 $;

ATTENDU : que le projet initial prévoyait un remplacement à l'identique de l'équipement existant ;

ATTENDU : qu'il est recommandé par l'entrepreneur de modifier de projet afin d'obtenir une meilleure durabilité ;

ATTENDU : la recommandation de M. Frédéric Veilleux, directeur du Service des travaux publics ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise les travaux supplémentaires à Laurent Verreault inc. pour un montant total de 8 048,25 $ incluant toutes les taxes applicables portant ainsi le contrat à une valeur totale de 94 107,04 $ incluant toutes les taxes applicables.

QUE le tout, soit payable à même le budget de fonctionnement-section immobilisations comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14883

Contribution au programme de supplément au loyer – 2025
de l'Office d'habitation du Sud des Appalaches

ATTENDU : l'entente intervenue avec l'Office d'habitation du Sud des Appalaches pour la contribution au programme de supplément au loyer;

ATTENDU : la demande de l'Office d'habitation du Sud des Appalaches de verser la somme de 29 568,34 $ représentant 10 % des coûts de supplément au loyer estimés pour l'année 2025;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le versement de 29 568,34 $ représentant 10 % des coûts de supplément au loyer estimés pour l'année 2025.

QUE la somme de 29 568,34 $ incluant toutes les taxes, si applicables, soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14884

Renouvellement des contrats d'entretien pour les suites de logiciels de la firme PG Solutions pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026

ATTENDU : que les suites de logiciels de la firme PG Solutions sont utilisées par le Service des finances, le Service des ressources humaines, le Service du secrétariat général et greffe ainsi que la cour municipale ;

ATTENDU : que les contrats d'entretien pour les suites de logiciels de la firme PG Solutions doivent être renouvelés pour l'année 2026 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil autorise le paiement de la somme de 211 428,69 $ incluant toutes les taxes applicables à la firme PG Solutions pour l'entretien de ces suites de logiciels pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026.

QUE la somme de 211 428,69 $, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 25-14885

Renouvellement du contrat d'entretien pour la suite de logiciels du
Groupe de géomatique Azimut pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026

ATTENDU : que la suite de logiciel du Groupe de géomatique Azimut inclut la mise à jour du cadastre, de la matrice, du rôle, de l'urbanisme et de la diffusion des données;

ATTENDU : que le contrat d'entretien pour cette suite de logiciel doit être renouvelé pour l'année 2026 ;

ATTENDU : que ces coûts pour une période d'un an sont de 37 880,83 $, incluant toutes les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Veilleux
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le paiement de la somme de 37 880,83 $, incluant toutes les taxes applicables au Groupe de géomatique Azimut pour l'entretien de la suite de logiciels pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026.

QUE la somme de 37 880,83 $, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le budget de fonctionnement 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 25-14886

Versement de l'aide financière au Comité organisateur de la finale des Jeux du Québec – Saint-Georges 2027

ATTENDU : l'engagement de la Ville à contribuer financièrement à l'organisation de la finale des Jeux du Québec – Été 2027 en remettant un montant de 2 300 000$ au comité organisateur, aux termes de la résolution numéro 24-14052 adoptée le 13 mai 2024 ;

ATTENDU : la recommandation de Mme Karine Veilleux CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale, à l'effet de procéder au deuxième versement de l'aide financière ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le versement de la somme de 300 000 $ au Comité organisateur de la finale des Jeux du Québec – Saint-Georges 2027.

QUE le tout soit financé à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14887

Versement d'une aide financière à Beauce Art L'International
de sculptures pour l'année 2026

ATTENDU : la demande d'aide financière de Beauce Art L'international de sculptures pour l'année 2026 ;

ATTENDU : que l'organisme désire faire rayonner Ville de Saint-Georges et attirer les gens de l'extérieur ;

ATTENDU : les prévisions budgétaires des dépenses 2026-2028 et du budget prévisionnel des revenus de 2026 ;

ATTENDU : la recommandation du comité des loisirs et de la culture ;

ATTENDU : les pouvoirs conférés à la municipalité par la *Loi sur les compétences municipales* ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accorde une aide financière de 90 000 $, incluant toutes les taxes, si applicables, pour l'année 2026 à Beauce Art L'International de sculptures pour le développement de son offre culturelle afin de continuer à faire vivre le parcours muséal à ciel ouvert.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Jérôme Gendreau se retire de son siège pour apparence de conflit d'intérêts.

RÉSOLUTION N^{O} 25-14888

Versement d'une aide financière à la Société Historique Sartigan pour les années 2026, 2027 et 2028

ATTENDU : que la Société historique Sartigan est un organisme de patrimoine important pour la Ville de Saint-Georges ;

ATTENDU : que la Société historique Sartigan demande une aide financière annuelle de 20 000 $ pour les années 2026,2027 et 2028 afin de couvrir des frais informatiques et de ressources humaines ;

ATTENDU : la recommandation du comité des loisirs et de la culture ;

ATTENDU : les pouvoirs conférés à la municipalité par la *Loi sur les compétences municipales*;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accorde une aide financière annuelle de 20 000 $ incluant toutes les taxes, si applicables, pour les années 2026, 2027 et 2028 à la Société Historique Sartigan.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement de chacune de ces années.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Jérôme Gendreau reprend son siège.

RÉSOLUTION N^{O} 25-14889

Versement d'une aide financière au Comité des
Fêtes de Saint-Georges pour l'année 2026

ATTENDU : que le Comité des Fêtes de Saint-Georges planifie sa programmation d'activités pour l'année 2026;

ATTENDU : que le Comité des Fêtes de Saint-Georges souhaite présenter des activités de qualité à la population laquelle apprécie et participe en grand nombre aux activités;

ATTENDU : que la majorité des activités sont accessibles gratuitement;

ATTENDU : la demande d'aide financière présentée par le Comité des Fêtes de Saint-Georges pour l'organisation de ses activités;

ATTENDU : la recommandation du comité des loisirs et de la culture ;

ATTENDU : les pouvoirs conférés à la municipalité par la *Loi sur les compétences municipales*;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Veilleux
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le versement d'une aide financière de 125 000 $ plus toutes les taxes applicables au Comité des Fêtes de Saint-Georges pour l'organisation de ses activités pour l'année 2026.

QUE la somme de 125 000 $ plus toutes les taxes applicables, soit financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14890

Versement d'une aide financière au Grand prix cycliste de Beauce pour l'année 2026

ATTENDU : que le Grand prix cycliste de Beauce organise sur le territoire de la Ville et dans la région plusieurs événements cyclistes de niveau provincial, national et international;

ATTENDU : les retombées économiques et médiatiques qu'apportent ces événements pour la Ville de Saint-Georges;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil octroie au Grand prix cycliste de Beauce une aide financière de 60 000$ annuellement pour l'organisation des diverses courses prévues au calendrier pour les années 2026, 2027 et 2028.

QUE la somme de 60 000 $ soit financée à même le budget de fonctionnement pour chacune des années.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14891

Annulation de la résolution numéro 25-14634 pour l'engagement de la Ville auprès de l'organisme La Maison du Tournant inc. dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec

ATTENDU : que la résolution numéro 25-14634 confirmait l'engagement de la Ville auprès de l'organisme La Maison du Tournant inc, dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec ;

ATTENDU : la lettre reçue de la Société d'habitation Québec en date du 17 novembre 2025, qui confirme l'annulation du projet « Mon 1er appart » ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil annule la résolution numéro 25-14634 qui confirmait l'engagement de la Ville auprès de l'organisme La Maison du Tournant inc, dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14892

Acceptation de la convention d'aide financière accordée dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures pour les Jeux du Québec

ATTENDU : l'obligation de la Ville de fournir les infrastructures nécessaires à la tenue des sports obligatoires lors de la 61^{e} Finale des Jeux du Québec – Été 2027;

ATTENDU : la convention d'aide financière présentée au conseil, relative à la somme de 4 183 514 $ qui est allouée à la Ville afin de réaliser le projet de construction et de rénovation de sites de compétition ;

ATTENDU : la recommandation de Mme Karine Veilleux CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale, à l'effet d'accepter cette convention ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la signature de la convention d'aide financière qui est accordée à la Ville dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures pour les Jeux du Québec.

QUE la directrice générale, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14893

Acceptation du protocole d'entente pour l'organisation de la 61^{e} Finale des Jeux du Québec – Été 2027

ATTENDU : le besoin de clarifier les relations entre les trois parties, soit Sports Québec, le comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec – Saint-Georges 2027 et la Ville de Saint-Georges ;

ATTENDU : le protocole d'entente quant à l'organisation de la 61^{e} finale des Jeux du Québec – Été 2027 présenté au conseil pour approbation ;

ATTENDU : la recommandation de Mme Karine Veilleux CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale, à l'effet d'accepter cette entente ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la signature de ce protocole d'entente.

QUE la mairesse et la greffière soient toutes deux autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14894

Adoption des prévisions budgétaires 2026 de
la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud

ATTENDU : que la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud a adopté par son Règlement n° 71-25 le budget nécessaire à l'exercice financier 2026 au montant de 9 409 603 $;

ATTENDU : que la quote-part de la Ville de Saint-Georges est estimée à 2 467 559 $;

ATTENDU : qu'il y a lieu d'adopter ces prévisions budgétaires;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adopte les prévisions budgétaires de la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud pour l'exercice financier 2026, comme prévu à son Règlement n° 71-25 lesquelles s'élèvent à 9 409 603 $.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14895

Adhésion au Transport Autonomie Beauce-Etchemins pour
l'année 2026 et acceptation du protocole d'entente

ATTENDU : la correspondance reçue de Transport Autonomie Beauce-Etchemins concernant l'adhésion et la contribution de la Ville à son service de transport adapté pour l'année 2026;

ATTENDU : la recommandation de Me Isabelle Beaulieu, greffière à l'effet qu'une entente soit conclue à cet effet;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adhère au service de transport adapté afin d'offrir ce service sur le territoire de la Ville pour l'année 2026 et accepte que la Ville soit le mandataire auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

QUE ce conseil accepte l'entente à intervenir avec Transport Autonomie Beauce-Etchemins à cet effet et autorise le paiement d'une quote-part au montant de 107 064,58 $ pour l'année 2026, payable à même le budget de fonctionnement.

QUE ce conseil accepte la tarification des services aux usagers 2026, tel que décrit à la grille tarifaire de l'organisme.

QUE la mairesse et la greffière soient toutes deux autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14896

Nomination d'un membre sur le comité des loisirs et de la culture

ATTENDU : que des postes sont disponibles au sein du comité des loisirs et de la culture;

ATTENDU : l'intérêt de monsieur Mario Bolduc à se joindre au comité des loisirs et de la culture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil confirme la nomination de monsieur Mario Bolduc, à titre de membre du comité des loisirs et de la culture pour une période de deux ans, et ce, à compter du 4 novembre 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14897

Embauche de personnel à la fabrication de neige pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour une période temporaire à la fabrication de neige ;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Marie-Pierre Desjardins, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet de procéder à ces embauches;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche du personnel temporaire suivant selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour les périodes prévues aux rapports d'embauche.

Xavier Bouffard	Alicia Grenier	Amélie Grondin
Noa Lévesque	Justin Maheux	Jules Morin
Jérémy Plante	Louis-David Rhéaume	

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14898

Démission d'un lieutenant pour le Service de la sécurité incendie

ATTENDU : la lettre de démission reçue de M. Emmanuel Dostie à titre de lieutenant pour le Service de la sécurité incendie ;

ATTENDU : la recommandation de M. Frédéric Morin, directeur du Service de la sécurité incendie et de Mme Marie-Pierre Desjardins, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de M. Emmanuel Dostie à titre de lieutenant pour le Service de la sécurité incendie, et ce, à compter du 23 septembre 2025 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14899

Démission d'une brigadière pour le Service des ressources humaines

ATTENDU : la lettre de démission reçue de Mme Jocelyne Guénette à titre de brigadière pour le Service des ressources humaines ;

ATTENDU : la recommandation de Mme Marie-Pierre Desjardins, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Veilleux
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de Mme Jocelyne Guénette à titre de brigadière pour le Service des ressources humaines, et ce, à compter du 20 décembre 2025 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14900

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable pour les projets d'ensemble ainsi que celui applicable aux zones commerciales de la route 204

ATTENDU : la demande du requérant pour la construction d'un bâtiment commercial qui sera situé au 2883, 120^{e} Rue ;

ATTENDU : que cette propriété est située dans l'aire d'application du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable pour les projets d'ensemble ainsi que celui applicable aux zones commerciales de la route 204 ;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accorder le permis;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'émission du permis de construction pour un bâtiment commercial qui sera situé au 2883, 120^{e} Rue, le tout conformément aux plans déposés et aux objectifs et critères du *Règlement numéro 737-2019 relatif aux PIIA pour les projets d'ensemble* ainsi qu'au *Règlement numéro 268-2008 relatif aux PIIA pour les zones commerciales de la route 204.*

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14901

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville pour le 12367, 1re Avenue

ATTENDU : la demande du requérant qui désire modifier l'escalier latéral du bâtiment situé au 12367, 1re Avenue ;

ATTENDU : que cette propriété est située dans l'aire d'application du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville ;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accorder le permis;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'émission du permis de construction pour la modification de l'escalier latéral du bâtiment situé au 12367, 1re Avenue, le tout conformément aux objectifs et critères du *Règlement numéro 483-2012 relatif aux PIIA applicables au centre-ville* et aux documents déposés.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 25-14902

Démission d'un apprenti mécanicien pour le centre de ski

ATTENDU : la lettre de démission reçue de M. Claude Matte à titre d'apprenti mécanicien pour le centre de ski;

ATTENDU : la recommandation de M. Michel Mercier, directeur du Service des loisirs et de la culture et de Mme Marie-Pierre Desjardins, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de M. Claude Matte à titre d'apprenti mécanicien pour le centre de ski, et ce, à compter du 19 novembre 2025 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 25-14903

Démission d'un préposé aux remontées mécaniques pour le centre de ski

ATTENDU : la lettre de démission reçue de M. Samuel Jativa à titre de préposé aux remontées mécaniques pour le centre de ski ;

ATTENDU : la recommandation de M. Michel Mercier, directeur du Service des loisirs et de la culture et de Mme Marie-Pierre Desjardins, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Veilleux
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de M. Samuel Jativa à titre d'apprenti mécanicien pour le centre de ski, et ce, à compter du 20 novembre 2025 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 25-14904

Embauche d'un apprenti mécanicien pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher un apprenti mécanicien pour le centre de ski pour une période temporaire;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Marie-Pierre Desjardins, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet de procéder à l'embauche de M. Miguel Pruneau;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de M. Miguel Pruneau à titre d'apprenti mécanicien pour le centre de ski selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour la période prévue au rapport d'embauche.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14905

Embauche d'un commis au restaurant pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher un commis au restaurant pour le centre de ski;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Marie-Pierre Desjardins, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Lorie Dvoufo;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Lorie Dvoufo à titre de commis au restaurant pour le centre de ski pour une période temporaire selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour la période prévue au rapport d'embauche.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14906

Embauche d'un préposé aux remontées mécaniques pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher un préposé aux remontées mécaniques pour le centre de ski;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Marie-Pierre Desjardins, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet de procéder à l'embauche de M. Olivier Côté ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de M. Olivier Côté à titre de préposé aux remontées mécaniques selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour la période prévue au rapport d'embauche.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14907

Nomination de représentants et substituts sur divers comités

ATTENDU : qu'à la suite de l'élection du 2 novembre 2025, il y a lieu de remplacer des membres du conseil qui siégeaient sur des comités;

ATTENDU : que les désignations visant les gestionnaires municipaux demeurent en vigueur;

ATTENDU : que les désignations pour les bénévoles œuvrant sur des comités internes demeurent en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil nomme les élus suivants sur les comités ci-après mentionnés :

<u>COMITÉS EXTERNES</u> :

Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan :	Jean-Pierre Fortier (substitut)
Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud :	Jean-Pierre Fortier Substitut – Esther Fortin
Comité d'investissement commun (CEB) :	Tom Redmond
Comité intermunicipal de la cour municipale commune :	Esther Fortin
Transport Autonomie Beauce-Etchemins :	Jean-Pierre Fortier
Taxibus Saint-Georges/transport collectif :	Olivier Duval Denis Veilleux
Comité des fêtes de Saint-Georges :	Olivier Duval Brigitte Busque
Comité villes et villages en santé :	Jérôme Gendreau
Comité socio-économique Chambre de commerce :	Manon Bougie Karine Veilleux
Comité consultatif agricole de la MRC Beauce-Sartigan :	Philippe Breton
Conseil économique de Beauce (c.a. - comité exécutif) :	Manon Bougie
Accueil inconditionnel (Au Bercail) :	Brigitte Busque
Comité de la sécurité publique MRC :	Tom Redmond
Comité de la Sécurité incendie MRC :	Philippe Breton
Beauce Art : L'International de sculptures :	Olivier Duval
Tennis Beauce (2 membres votants):	Denis Veilleux Jérôme Gendreau
Club de Hockey Beauce-Etchemins 2016 :	Brigitte Busque Denis Veilleux
Comité Culturel MRC :	Olivier Duval
Office d'habitation du Sud des Appalaches :	Olivier Duval
Comité de travail supralocal en immigration :	Denis Veilleux
Table de concertation sur le logement social :	Olivier Duval

<u>COMITÉS INTERNES</u> :

Comité consultatif d'urbanisme (Règlement 12-2002) :	Jean-Pierre Fortier Tom Redmond
Comité loisirs et culture :	Philippe Breton Esther Fortin
Comité de l'aéroport :	Denis Veilleux Esther Fortin
Comité de circulation :	Philippe Breton Jérôme Gendreau

Comité des travaux publics :	Esther Fortin
	Jean-Pierre Fortier
Comité de la famille et des aînés :	Esther Fortin
Comité du régime de retraite des employés :	Tom Redmond
Comité de relations professionnelles avec le personnel-cadre :	Jean-Pierre Fortier Karine Veilleux
Comité de développement durable :	Oliver Duval Tom Redmond
Participation rue principale :	Jérôme Gendreau
Comité de toponymie :	Jérôme Gendreau Philippe Breton
Comité SST :	Brigitte Busque

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

DECLARATIONS DES INTERETS PECUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil sont déposées au conseil.

RÉSUMÉ COMPARATIF MENSUEL DES PERMIS ÉMIS POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2025

Le résumé comparatif mensuel des permis émis entre le début de l'année et la fin du mois d'octobre est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UNE MONITRICE DE SKI POUR LE CENTRE DE SKI

Un rapport d'embauche d'une monitrice de ski pour le centre de ski pour la période du 24 novembre 2025 au 18 avril 2026 est déposé au conseil.

CORRESPONDANCE :

Un bordereau de correspondance, comprenant 1 item, est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé notamment la présentation du plan triennal d'immobilisations et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud, par monsieur le conseiller Tom Redmond sur une rencontre de l'Office d'habitation du Sud des Appalaches et sur le comité consultatif d'urbanisme, par monsieur le conseiller Olivier Duval sur Beauce Art et par madame la mairesse Manon Bougie sur la cérémonie du jour du souvenir, sur une rencontre avec le député fédéral de Beauce et sur le comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

M. Guy Roberge demande ce que la Ville prévoit faire avec les travaux qui semblent inachevés au coin de la 1re Avenue Clermont-Pépin et la 118e Rue où des blocs y sont placés depuis longtemps. Madame la mairesse Manon Bougie rappelle que ce sont des travaux du ministère des Transports. M. Roberge demande également pourquoi les comptes à la dernière séance étaient plus élevés. Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale, explique qu'une moyenne par semaine des dépenses a été faite et que celle-ci n'était pas plus élevé que d'habitude pour cette période.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 45, sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier, appuyée par monsieur le conseiller Tom Redmond, la séance est levée.

MANON BOUGIE
Mairesse

ME ISABELLE BEAULIEU
Greffière

****